

Strasbourg, le 23 avril 2019

**La Directrice Académique des Services  
de l'Education Nationale du Bas-Rhin**

à

Mesdames les Institutrices et Messieurs les  
Instituteurs  
Messieurs et Messieurs les Professeurs  
des écoles du Bas-Rhin

s/c de Mesdames les inspectrices,  
Messieurs les inspecteurs de l'Education  
nationale

**D1D**  
**Division du Premier degré**

**Objet** : Correctif à la circulaire relative au mouvement intra-départemental 2019-2020.

Dossier suivi par  
Anne JULLIERE  
Nathalie REGNOUF  
Juliette ROYE  
Aurore MASSON

La circulaire est modifiée comme suit.

Téléphone cellule mouvement  
03 88 45 92 02  
Mouvement.1d67@ac-  
strasbourg.fr

65, avenue de la Forêt Noire  
CS30006  
67083 Strasbourg Cedex

1) La réintégration suite à un congé de longue durée

Suite à de nouvelles directives ministérielles, cette réintégration est uniquement traitée hors barème par priorité manuelle.

Aussi, la bonification de 30 points indiquée dans les annexes I et II ne peut pas être octroyée.

2) Les mesures de carte scolaires

Un agent qui avait bénéficié d'une priorité médicale ou d'une bonification RQTH pour obtenir le poste supprimé et qui souhaite à nouveau la faire valoir pour être écarté de cette mesure est invité à solliciter l'avis du médecin de prévention. Sa situation se verra alors étudiée.

3) Les postes spécialisés en ASH (hors postes à profil)

Les personnels intéressés par un poste spécialisé en ASH transmettent à l'IEN ASH le document fourni en annexe VII pour le 04 juin 2019.

Pour la directrice académique  
L'adjoint au directeur académique  
chargé du 1er degré

Jean-Baptiste LADAIQUE

